

Je paie la cantine

Retrouvez les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour payer la cantine.

Les factures de cantine doivent être réglées avant le 20 de chaque mois.

Pour payer la cantine, vous avez différentes possibilités :

- > **Par chèque** : à déposer dans la boîte aux lettres de la cantine centrale au 13 boulevard Reydellet ou dans la boîte aux lettres de l'école de votre enfant.
- > **En espèce**, à déposer en main propre à la cantine centrale, au 13 boulevard Reydellet
- > **En ligne** via [le portail famille](#)  (règlement par carte bancaire). *Attention, le formulaire de paiement s'ouvre dans une fenêtre pop-up. Pour y accéder, vous devez autoriser l'accès à cette fenêtre depuis votre navigateur.*

[Télécharger le flyer explicatif "Comment payer une facture de cantine en ligne?"](#)

Passé le 20 de chaque mois, une relance vous sera adressée.

• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES





PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

